

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA FRANCE CONVICTIONS (PARTS RC : FR0007479365) SOCIETE DE GESTION : VEGA INVESTMENT MANAGERS (GROUPE BPCE)

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP, de classification « actions françaises », est de surperformer l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis) sur une durée de 5 ans minimum.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

L'exposition au marché actions peut varier entre 75% et 110% de l'actif net. L'intervention sur les marchés dérivés permettra d'exposer le portefeuille au risque actions pour profiter d'une hausse de marché.

Le FCP est investi :

- à 75% minimum en actions éligibles au Plan d'Epargne en Actions, à savoir des actions émises par des entreprises françaises ou ayant leur siège dans l'Union européenne et soumises à l'impôt sur les sociétés dans leurs pays avec un minimum de 60% en actions françaises ;
- à 10% maximum en actions de pays ne faisant pas partie de la zone euro ;
- à 25% maximum en produits de taux (monétaires ou obligataires) émis ou garantis par un Etat membre de l'Union européenne ou émis par des entités privées sans contrainte de notation ;

L'OPCVM bénéficie du label Relance. A ce titre, il investit au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions-certificats d'investissement) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI.

Pour sélectionner les titres, le gérant réalise une analyse à court et moyen terme des perspectives de croissance propres à la valeur, des caractéristiques de son marché, de son positionnement sur ce marché, de sa solidité financière, de la qualité de son management, de la visibilité et de la régularité de ses résultats.

L'OPCVM n'est pas labellisé ISR mais les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPCVM peut également intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers dans la limite d'une fois l'actif afin de se couvrir contre les risques taux/ actions/ change.

Les demandes de rachats sont reçues tous les jours avant 12 heures, et elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J).

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. L'OPCVM capitalise son résultat net. L'OPCVM capitalise ses plus-values nettes réalisées.

La stratégie de gestion entraîne la rotation du portefeuille de manière régulière ; des coûts supplémentaires seront prélevés en plus de ceux décrits ci-après.

Profil de risque et rendement :

Echelle de risque



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM au marché actions.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le niveau de risque du FCP est justifié par le risque de baisse du marché des actions et le risque de baisse de la valeur des instruments de taux résultant des variations des taux d'intérêt.

Détails des Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Le FCP est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%*
Frais de sortie	1%*

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins de frais.

* cas d'exonération : réinvestissement du dividende

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année*	
Frais courants	2.39% *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances*	
Commission de performance	20% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence, soit 0.05% pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

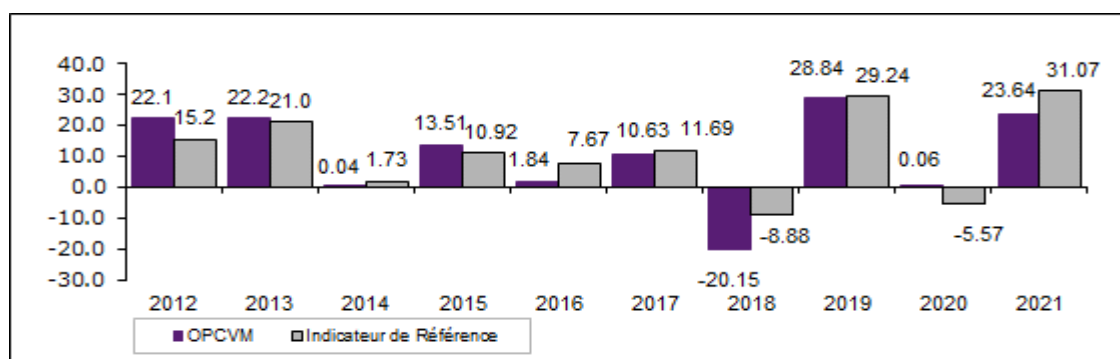
* Ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/06/2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus du FCP disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de VEGA FRANCE CONVICTIONS



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison. Depuis le 1^{er} juillet 2012 la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis contre non réinvestis précédemment.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

L'OPCVM a été créé en 1992.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Informations pratiques :

Dépositaire: CACEIS Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre CS21818 75080 Paris cedex 02

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : Eligible au PEA. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2022.